

Avis

Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération (JAAC)

Revue

pour la publication de décisions entrées en force et de communications portant sur des principes et présentant un intérêt général, telles que circulaires, instructions spéciales, directives, notes, mémoires, commentaires explicatifs et avis d'experts, émanant du Conseil fédéral, de ses départements et des services subordonnés, ainsi que, à l'occasion et avec l'autorisation du Tribunal fédéral, pour la publication d'arrêts du Tribunal fédéral qui ne sont pas publiés dans le recueil officiel, mais qui présentent un intérêt pour les administrations fédérales et cantonales.

Préparée et publiée par la Chancellerie fédérale par ordre du Conseil fédéral.

Prix d'abonnement pour 4 fascicules successifs et un répertoire: Fr. 70.—.

Quelques thèmes du fascicule 56 II paraissant en décembre 1992:

Nouveau droit de bail

Protection de la personnalité lors d'une surveillance au moyen d'appareils vidéo

Assurance des transports contre les risques de guerre

Plaintes en matière de radio-télévision

Autonomie des caisses-maladie

Les commandes doivent être adressées à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

La Chancellerie fédérale publie la liste des

Abréviations des titres des actes législatifs fédéraux

Etat au 1^{er} juillet 1993

La brochure 1993 regroupant les abréviations des titres des actes législatifs fédéraux vient remplacer celle de 1976. Publiée en trois langues (allemand, français, italien), elle se limite aux abréviations des titres des actes du droit fédéral et ne comprend donc ni les abréviations d'autres publications, ni celles des services fédéraux et des organisations internationales.

On y trouve les titres de tous les actes en vigueur qui ont été publiés dans le Recueil officiel des lois fédérales (RO) avant le 1^{er} juillet 1993.

La section Terminologie des Services linguistiques centraux de la Chancellerie fédérale tient à jour, par le biais de la banque centrale de données terminologiques de l'administration fédérale (TERMDAT), cette liste d'abréviations, qui sera désormais publiée à intervalles réguliers.

Le prix est de 13 francs

Les commandes doivent être adressées par écrit à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, section Diffusion, 3000 Berne.

F36327

[3]

L'Office fédéral des assurances sociales a publié:

Allocations familiales dans l'agriculture

Recueil des dispositions en vigueur, des barèmes et du commentaire au 1^{er} avril 1992.

76 pages, n° de commande 318.806f, prix 9 francs

Cette publication peut être également obtenue en langue allemande.

Les commandes doivent être passées par écrit à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

F36299

[16]

Avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1993
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	46
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.11.1993
Date	
Data	
Seite	1347-1348
Page	
Pagina	
Ref. No	10 107 572

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.